

**Afin de faciliter la vie
au quotidien des
Saint-Michellois, la ville offre
à ses habitants la possibilité
de louer des salles
municipales réparties sur
l'ensemble de la commune
pour organiser des réceptions
familiales.**

A SAVOIR

Pour plus d'informations
ou pour procéder à une
réservation de salle,
contactez le service de la
Vie Associative :

01.69.72.26.90

association@saintmichel91.fr

DIP-DEVAC- La location de salles 2019-08
Hôtel de Ville
16, rue de l'Eglise
91240 Saint-Michel-sur-Orge
Lundi : 13h-19h
Mardi au vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h
01.69.80.29.29
www.saintmichelsurorge.fr

Centre Municipal de la Guette
6, allée de la Guette
91240 Saint-Michel-sur-Orge
Lundi : 13h-17h30
Mardi au vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h30
Samedi : fermé
01.80.37.23.00
www.saintmichelsurorge.fr

La location de salles municipales



Edition 2019-08

Les salles mises en location

Les locations de salles sont consenties uniquement aux Saint-Michellois.

Salle des Mares Yvon

- Place Léonard de Vinci ;
- Capacité: 250 personnes;
- **Location forfait weekend:** 800€ (samedi jusqu'à 4h du matin et le dimanche de 9h à 23h);
Location samedi: 500€ (jusqu'à 4h du matin);
Location dimanche: 500€ (9h - 23h).

Salle de la Fontaine de l'Orme

- Angle de la rue Arthur Rimbaud et de la rue de la Noue Rousseau;
- Capacité: 80 personnes;
- **Location forfait weekend :** 360€ (samedi jusqu'à 22h);
Location samedi : 190€ (9h - 22h);
Location dimanche : 190€ (10h - 20h).

Salle Berlioz

- 19, Place Berlioz;
- Capacité: 70 personnes;
- **Location forfait weekend:** 200€ (samedi jusqu'à 20h);
Location samedi: 110€ (10h - 20h);
Location dimanche: 110€ (10h - 20h).

La liste des pièces à joindre à votre dossier

- Attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs;
- Justificatif de domicile (pour les particuliers);
- Contrat et règlement de la salle signée.

Caution

Pour la salle de la Fontaine de l'Orme et la salle Berlioz :

- Chèque de caution de 400€ à l'ordre du Trésor Public;

Pour la salle des Mares Yvons :

- Chèque de caution de 1 000€ à l'ordre du Trésor Public;
- Chèque de caution ménage de 150€ à l'ordre du Trésor Public.

La procédure

Toute demande de réservation de salle doit être **adressée par écrit à l'attention de Madame le Maire** en précisant :

- Le motif de la location (anniversaire, dîner, réunion...);
- La salle souhaitée;
- Le nombre de personnes à accueillir;
- La date de location souhaitée;
- Vos coordonnées postales, téléphoniques et adresse mail.

Transmettre le courrier au plus tard **2 mois avant** la date de réservation à :

Mairie de Saint-Michel-sur-Orge
A l'attention de Madame Le Maire
16, rue de l'Eglise
91240 Saint-Michel-sur-Orge

Un courrier de confirmation vous sera alors adressé par le service Vie Associative, vous rappelant les pièces à joindre au dossier pour confirmer votre réservation.